

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 10.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 20 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 20 septembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 26

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 5
dont 4 avec procuration

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération n°1 du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant installation du conseil municipal,

VU le courrier de Madame Désirée HUBER DINCHER en date du 1^{er} juillet 2024 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a dument informé Madame la Préfète du Bas-Rhin de cette démission, qui en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement de la conseillère municipale démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Vu la lettre, en date du 12 juillet 2024 de Madame le Maire à Madame Christine DELMOTTE afin de lui proposer le poste de conseiller,

Vu le courrier de refus de Madame Christine DELMOTTE en date du 17 juillet 2024,

Vu la lettre, en date du 23 juillet 2024 de Madame le Maire à Monsieur Jean-Charles WILLM afin de lui proposer le poste de conseiller,

Est désigné pour remplacer Madame Désirée HUBER DINCHER au conseil municipal, Monsieur Jean-Charles WILLM, qui a accepté cette fonction par courriel le 9 août 2024

Madame le Maire, Béatrice BULOUE, installe Monsieur Jean-Charles WILLM dans ses fonctions de conseiller municipal et lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

- de l'installation de Monsieur Jean-Charles WILLM en qualité de conseiller municipal
- de la modification du tableau du conseil municipal.

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim, le 20 septembre 2024



Le Maire,

Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Nicolas SCHMITT